

DEPARTEMENT
 DE
 SEINE-ET-MARNE

 ARRONDISSEMENT DE PROVINS

 MAIRIE
 de
SAINT-GERMAIN-LAVAL
 77130

 Téléphone : 01.64.32.10.62
 Télécopie : 01.64.32.90.69

REPUBLIQUE FRANCAISE

Affichage en Mairie fait le 10 Avril 2015

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL PUBLIC DU 08 AVRIL 2015

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, Mesdames VIRIN Catherine, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, AUGE Elisabeth, BOTREL Dominique, DUHAMEL Nathalie, Messieurs FAGIS Christophe, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé,
 Monsieur MADELENAT François, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Madame CHEVAL Michèle, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur MARTIN Olivier, représenté par Madame DUHAMEL Nathalie,
- Madame TELLIER Aline, représentée par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Madame ARNOUT Florence,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MADELENAT François,

Absent excusé : Monsieur DUDILLIEU Dany,

Secrétaire de séance : Monsieur FAGIS Christophe

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique qu'en affaires et questions diverses, seront vus les points suivants :

- Information sur l'éclairage public
- Lancement de l'enquête publique en vue de la rétrocession de la voirie, des réseaux divers et des espaces verts du Lotissement dit « du Pré Vert ».

Madame le Maire demande aux conseillers s'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur MADELENAT indique qu'il aura une question sur la voirie aux abords des écoles.

Ordre du jour :**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 21 JANVIER 2015****Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 21 Janvier 2015.****2 – Information sur le rapport annuel 2013 de la CC2F sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TYCHENSKY.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, les comptes rendus d'activités de la Communauté de Communes des Deux Fleuves doivent faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal et sont mis à la disposition du public à la mairie ainsi qu'au siège de la CC2F ainsi que sur le site internet de la CC2F.

S'agissant de l'eau potable, 11 communes dont Saint-Germain-Laval sont concernées, hormis Varennes sur Seine, Esmans et Cannes-Ecluse qui font partie d'un syndicat particulier qui est celui de Varennes-sur-Seine.

La compétence « eau potable » est découpée en 5 contrats :

- ancien syndicat des eaux de Salins : Forges, Laval-en-Brie, Saint-Germain-Laval et Salins,
- La Brosse Montceaux,
- La Grande-Paroisse,
- Marolles-sur-Seine, Barbey, Misy-sur-Yonne et La Tombe,
- Montereau-Fault-Yonne.

Ces contrats sont exploités par les trois sociétés qui ont pignon sur rue en France, à savoir la Lyonnaise des Eaux (pour le syndicat des eaux de Salins), la SAUR (pour La Brosse Montceaux, La Grande-Paroisse, Marolles-sur-Seine, Barbey, Misy-sur-Yonne et La Tombe) et VEOLIA EAU (pour Montereau-Fault-Yonne).

Ces contrats arrivent à expiration cette année et vont faire l'objet d'une délégation de service public globale où il est espéré que les fermiers vont se battre pour avoir l'ensemble de ces contrats pour obtenir ainsi une baisse du prix de l'eau.

La production totale de l'eau en 2013a été de 1.970.420m³, soit 2.19% en diminution par rapport à 2012. Le total du volume mis en distribution a été de 1.870.609 m³, aussi en diminution par rapport à 2012 et le total des volumes consommés a été de 1.438.312 m³. Il y a donc une perte en ligne d'un certain nombre de m³ et le rendement du réseau est donc de 79,51 %. C'est un rendement qui s'améliore d'années en années grâce aux travaux effectués, mais cela reste insuffisant puisque le législateur estime que l'on est dans les bons rendements à hauteur de 85 %. Nous en en approchons.

Cette eau provient de 5 forages qui ont une capacité journalière de 17.300 m³/jour. Un forage qui nous intéresse directement, est celui de Marolles-sur-Seine puisqu'il dessert l'ancien syndicat des eaux de Salins. Il a une production de 4.800 m³/jour. Celui de La Brosse Montceaux a une capacité de 600 m³, celui de La Grande Paroisse de 1.500 m³, et deux forages de Montereau-Fault-Yonne de 8.000 m³. Pour améliorer la ressource, il va être mis en service un forage à Barbey pour 2.400 m³ pour sécuriser la ressource et interconnecter les réseaux.

Le prix de l'eau est de 1,32 €/m³ qui comprend la part du fermier, la part de la CC2F et une taxe prélevée par l'Agence de Bassin pour la préservation de la ressource.

S'agissant de l'assainissement collectif, la CC2F a la compétence totale pour les 14 communes du canton. Les fermiers sont deux : la SAUR pour 13 communes et VEOLIA pour Montereau-Fault-Yonne. Le total des volumes facturés est de 1.520.986 m³ pour 2013, qui est en diminution par rapport à 2012.

L'état de la dette de la CC2F sur l'assainissement est de 13.967.804 € pour l'année 2013 qui s'expliquent par 70 millions d'investissement sur les réseaux depuis 2003 avec :

- la fin de l'assainissement de Saint-Germain-Laval, de Cannes-Ecluse, de Varennes-sur-Seine,

- la création des assainissements à Barbey, à Misy, à Laval-en-Brie, à Courcelles,
- la reconstruction complète des 2 stations d'épuration (La Grande Paroisse, Confluent),
- la dernière phase du contrat avec en 2013 avec la construction du bassin d'orage de la Baignade et actuellement le bassin d'orage dit du « Scotch club » (route de la Grande Paroisse),
- à partir de l'année prochaine, le dernier bassin d'orage sous le parking du gymnase Allasseur de Montereau-Fault-Yonne.

Le prix 1,96 € qui comprend la partie du fermier et celle de la CC2F. En 2013, le prix de l'eau à Saint-Germain-Laval est de 4,12 € toutes taxes comprises (1,32 € eau + 1,96 € assainissement + 0.38 € agence bassin (redevance pollution) + 0,30 € amélioration des réseaux + 5,5 % pour l'eau et 10 % pour l'assainissement pour la TVA) qui nous situe dans une bonne moyenne du prix.

S'agissant de l'assainissement non-collectif, la Commune de Saint-Germain-Laval en comptabilise 9. Ces installations font l'objet de contrôles obligatoires : vérification des installations neuves ou réhabilitées, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. 6 installations ont fait l'objet de contrôle diagnostic de bon fonctionnement depuis 2010.

3 – Achat d'une parcelle de terre d'une superficie d'environ 150 m² (parcelles VB 102p et VB45p) à M. et Mme DE VREESE pour la réalisation d'une raquette de retournement (régularisation)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une raquette de retournement a été exécutée, par la CC2F, Chemin des Sables pour le Service des Ordures ménagères. Le bornage de cette opération a été réalisé par le Cabinet LALY.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire :

- à signer un acte pour l'achat de parcelles de terre appartenant à Monsieur DE VREESE, parcelles cadastrées VB 124 et VB 126 (anciennement cadastrées VB 102p et VB 45p) – Chemin des Sables, d'une superficie de 1 are et 47 centiares au prix forfaitaire de 900 € (neuf cent euros),
- à mandater Maître ROCH, Notaire à Montereau-Fault-Yonne, pour la réalisation de l'acte,
- ainsi qu'à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

4 – Tarifs de la Salle de l'Orée de la Bassée à compter du 1^{er} Mai 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs à compter du 1^{er} Mai 2015, comme suit :

Personnes résidant sur la Commune

Tarif week-end (2 jours) **500,00 €** (+100,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)

Personnes extérieures à la Commune

Tarif week-end (2 jours) **1.000,00 €** (+150,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)

Associations communales

Location accordée à titre gratuit (limitée à 2 par an) pour les Associations qui participent à la vie associative et culturelle de la Commune

Associations extérieures à la Commune

Tarif 1 journée **500,00 €** (+100,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)

Tarif week-end (2 jours) **600,00 €** (+150,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)

Un cautionnement de 2.000,00 € sera demandé pour toutes les locations.

NB : la Salle est équipée d'un défibrillateur.

5 – Tarifs de la Salle du Ru de l'Etang à compter du 1^{er} Mai 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs, à compter du 1^{er} Mai 2015, comme suit :

Tarifs de location pour le week-end : 250,00 € (+50,00 € de chauffage du 01/09 au 01/05)

Caution : 1.500 €

Madame le Maire rappelle que cette salle est prévue pour 40 personnes maximum et que sa location sera réservée uniquement aux habitants de Saint-Germain-Laval.

Monsieur MADELENAT demande si le ménage est compris dans cette location. Madame le Maire répond par l'affirmative et indique que les locataires doivent faire le ménage. Pour parfaire le ménage, les employés communaux interviennent. S'il y a des dégâts, cela est pris sur la caution.

6 – Tarifs de la Salle du Petit Buisson à compter du 1^{er} Mai 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs, à compter du 1^{er} Mai 2015, comme suit :

Tarifs de location pour une journée en semaine : **60,00 €** (+20,00 € de chauffage du 01/09 au 01/05)

Tarifs de location pour le week-end : **120,00 €** (+20,00 € de chauffage du 01/09 au 01/05)

Caution : 500 €

Madame le Maire rappelle que cette salle est prévue pour 25 à 30 personnes maximum et que sa location sera réservée uniquement aux habitants de Saint-Germain-Laval et elle est réservée uniquement dans la journée (cela est mentionnée dans le règlement de location).

7 – Tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 06 Juillet 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 06 Juillet 2015 comme suit :

Madame le Maire tient à indiquer que les tarifs et les tranches de revenus sont inchangés depuis 2013. Seul le coût du goûter, soit 0,30 €, a été ajouté au prix.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE »

POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR SAINT GERMAIN LAVAL

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € /
T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

PRIX JOURNEE COMMUNE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,35 €	9,85 €	10,95 €	5,00 €	6,20 €	6,90 €
2	7,35 €	8,45 €	9,80 €	4,40 €	5,20 €	6,20 €
3	6,95 €	7,75 €	8,80 €	4,00 €	4,50 €	5,20 €

PRIX DEMI-JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	6,15 €	6,95 €	7,60 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €
2	5,45 €	6,05 €	6,90 €	2,50 €	2,80 €	3,30 €
3	5,25 €	5,80 €	6,40 €	2,30 €	2,55 €	2,80 €

SUPPLEMENT

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	15,00 €

FORFAIT SORTIE	8,00 €
-----------------------	--------

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants		Tarifs
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €
Frais d'annulation de séjour réservé :		350,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants		Prix
Par enfant	1	32,30 €
Par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

PRIX DE JOURNEE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
22,80 €	18,80 €

PRIX DEMI- JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
14,30 €	10,30

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €
JOURNEE EQUITATION		
Supplément	18,00 €	FORFAIT SORTIE 10,00 €

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.195,00 €	1.195,00 € (6 à 12 ans)
1.195,00 €	1.195,00 € (12 à 15 ans)
Frais d'annulation de séjour réservé pour ASE et Autres :	
350,00 €	

Madame le Maire indique que :

- toute annulation du Centre de Loisirs pour le mercredi après-midi, non-faite avant le Vendredi 10h00, sera facturée forfaitairement 20,00 € la demi-journée,
- toute annulation du Centre de Loisirs pour les périodes de congés scolaires, non-faite 8 jours avant le début de la période, se verra facturée forfaitairement 20,00 € par jour.

Madame le Maire rappelle que toutes les inscriptions et/ou annulations doivent se faire obligatoirement par écrit (mail ou courrier dans la boîte à lettres de la Mairie).

Monsieur MADELENAT demande une précision quant aux annulations en cas de maladie. Monsieur BERTHIER répond que ce cas est prévu dans le Règlement du Centre du Loisirs.

Madame le Maire indique que, cette année, les enfants iront dans les Gorges du Verdon. Monsieur FONTAN précise que le coût du centre de vacances est d'environ 1.300 €/ enfant.

*Monsieur BERTHIER indique qu'une réunion d'information, au sujet de ce séjour organisé sur la 2^{ème} quinzaine de Juillet, aura lieu le **Mercredi 29 Avril 2015 à 18h00 Salle du Ru de l'Etang.***

8 – Contrat 2015/2016 avec GIE COMUTITRES (Carte Imagine'R)

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a passé, avec le Groupe Industriel et Commercial Comutitres qui gère la carte Imagine'R, un contrat permettant de subventionner à hauteur de 31,00 € (trente et un euros) par carte, le coût du transport des collégiens et lycéens de Saint-Germain-Laval pour l'année scolaire 2015/2016.

Ce contrat n'ayant pas de clause de tacite reconduction, **le Conseil décide, à l'unanimité :**

- de maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2015/2016.

9 – Fonds de Solidarité Logement – Convention 2015

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention pour l'année 2015 entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Saint-Germain-Laval pour le Fonds de Solidarité Logement.

Madame le Maire rappelle que, dans un souci d'équité, l'assemblée départementale a choisi, en séance du 23/11/2012, un nouveau mode de calcul permettant une meilleure répartition du soutien aux Seine-et-Marnais en difficulté au titre de leur logement. En conséquence, la cotisation de 3€ par logement social est remplacée, à compter de 2013, par une participation de 30 centimes d'euros par habitant pour toute commune de plus de 1.500 habitants.

La population de Saint-Germain-Laval au 1^{er} Janvier 2015 était de 2.873 habitants, cela représente donc la somme de 862 €.

10 – Rémunération du Maire, des Adjoint au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués au 1^{er} Avril 2015

Madame le Maire indique qu'étant en période de restrictions budgétaires, des économies devaient être décidées, il a donc été décidé de diminuer les indemnités des élus de 10 %.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (*soit 43 % pour le Maire et 16,5 % pour les Adjoint, soit une enveloppe totale de 4.770,82 € mensuels*), aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
35,63 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique.

Adjoint (5) :

- Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint
- Monsieur FONTAN Michel, 2^{ème} Adjoint
- Madame CHEVAL Michèle, 3^{ème} Adjoint
- Madame VIRIN Catherine, 4^{ème} Adjoint
- Monsieur HUSSON Michel, 5^{ème} Adjoint

12,23 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

Conseillers Municipaux délégués (3):

- Monsieur FAGIS Christophe,
- Monsieur BERTHIER Hervé,
- Monsieur MARTIN Olivier,

5,40 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

Article 2 : Dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} Avril 2015.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

**TABLEAU RECAPUTILATIF DES INDEMNITES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nom – Prénom	Fonction	Pourcentage de l'IB 1015	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	35,63 %	1.354,46 €
AUTHIER Bernard	1 ^{er} Adjoint	12,23 %	464,92 €
FONTAN Michel	2 ^{ème} Adjoint	12,23 %	464,92 €
CHEVAL Michèle	3 ^{ème} Adjoint	12,23 %	464,92 €
VIRIN Catherine	4 ^{ème} Adjoint	12,23 %	464,92 €
HUSSON Michel	5 ^{ème} Adjoint	12,23 %	464,92 €
FAGIS Christophe	CM délégué	5,40 %	205,28 €
BERTHIER Hervé	CM délégué	5,40 %	205,28 €
MARTIN Olivier	CM délégué	5,40 %	205,28 €
TOTAL			4.294,90 €

Le présent tableau sera annexé à la délibération en date du 08 Avril 2015.

11 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, comme suit.

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 19,87

Le produit attendu sera donc de 1.131.306 €.

Madame le Maire précise que, comme les années précédentes (depuis 2001), il n'y a pas d'augmentation de ces taux.

12 – Approbation du Compte Administratif 2014, du Compte de Gestion 2014 et Affectation du résultat

Approbation du Compte Administratif 2014

Madame le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Bernard AUTHIER, 1^{er} Adjoint, pour la présentation et l'approbation du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2014.

Monsieur AUTHIER indique qu'à la clôture de l'exercice 2014, les comptes font apparaître un déficit de 279.059,07 € en section d'Investissement et un excédent de 329.174,24 € en section de Fonctionnement.

Les restes à réaliser sont de 174.700 € en dépenses d'Investissement et de 164.428,99 € en recettes d'Investissement.

Cela nous donne donc un résultat final de :

- Déficit d'Investissement de 289.330,08 €
- Excédent de Fonctionnement de 329.174,24 €
- ⇒ Soit un résultat final de 39.844,16 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014.

Approbation du compte de gestion 2014

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion 2014 du receveur (Monsieur HUREL du 1^{er}/01 au 27/03/2014 et Monsieur SAMBRAS du 28/03 au 12/03/2015).

Les comptes du Compte de Gestion 2014 correspondent au centime d'euros aux comptes du Compte Administratif 2014.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014.

Affectation du résultat

Madame le Maire indique qu'au vu des résultats énoncés précédemment, il convient de procéder aux écritures suivantes :

- Affectation de 289.330,08 € au 1068 (recettes d'Investissement)
- Inscription de 39.844,16 € en R002 (recettes de Fonctionnement)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme énoncé ci-dessus.

13 – Vote du Budget Primitif Commune 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune de l'Année 2015 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2.402.919,00 € (pour mémoire en 2014 : 2.465.280,00 €, soit diminution de 9,75 %)
Recettes : 2.402.919,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 877.746,34 € (pour mémoire en 2014 : 1.481.680,51 € soit diminution de 59,24 %)
Recettes : 877.746,34 €

Monsieur MADELENAT demande des explications quant aux 50.000 € d'emprunts ?

Monsieur FONTAN répond qu'il s'agit du financement des travaux de réhabilitation de la Mairie. Il indique qu'il y a sur cette opération 50.000 € du sénateur.

Monsieur TYCHENSKY précise que cette année peu d'investissements seront faits cette année : finir de payer la cantine, l'ancienne mairie, l'achat d'ordinateurs, ...

Monsieur FONTAN précise que cette année il y aura moins d'investissement que l'année dernière avec la construction de la Cantine qui était plus que nécessaire.

Monsieur MADELENAT demande à quoi correspond la somme inscrite en « dépenses imprévues ».

Monsieur FONTAN répond qu'il s'agit une « petite réserve » pour des dépenses qui n'auraient pas été prévues. Cette inscription reste de la prévision.

Détail des subventions

Monsieur AUTHIER donne lecture de la répartition des subventions allouées aux associations pour l'année 2015 :

A.C.S.G.	0.00 €
ARCHERIE DE PONTVILLE	300.00 €
JUDO CLUB SAINT GERMAIN	6 000.00 €
E.S.L. BUREAU	1 015.00 €
E.S.L. COUTURE	550.00 €
E.S.L. VTT	0.00 €
E.S.L. KARATE	1 000.00 €
E.S.L. FOOTBALL	14 000.00 €
E.S.L. BRODERIE	200.00 €
LES Z'ARTISTES	500.00 €
CLUB D'ECHECS	200.00 €
CLUB DE L'AGE D'OR	1 500.00 €
TENNIS	1 000.00 €
Gymnastique Club St Germ. Lav. (enfants)	4 000.00 €
Les Amis du Patrimoine	0.00 €
A.C. Ju.S.E.	100.00 €
C.O.S. du Personnel Communal	3 500.00 €
CENT FAMILLES	700.00 €
DIVERS	705.00 €
COMITE DES FETES	6 000.00 €
Collégiens Paul Eluard, André Malraux et Pierre de Montereau pour 2014-2015 (182 élèves à 15 €)	2 730.00 €
TOTAL	44 000.00 €

Monsieur AUTHIER tient à préciser que la Commission « Vie Associative » a travaillé pour ne pas mettre en péril les associations et a équilibré les subventions en fonction du nombre d'adhérents.

Monsieur MADELENAT indique que bien que la Commission se soit réunie deux fois et ait reçu certaines associations ; il aurait fallu aller jusqu'au bout de certaines actions.

Monsieur TYCHENSKY tient à préciser que la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 42.000€ cette année, soit 12 % sur 2 ans. Et il y a aura le même rythme sur l'année prochaine et les années suivantes. Parallèlement, il indique que les collectivités doivent supporter la charge des N.A.P., d'où la diminution de nombreux postes, y compris la rémunération des élus.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**Information sur l'éclairage public**

Madame le Maire indique que, dans le cadre de l'élaboration du Budget 2015 et de la recherche d'économie en section de Fonctionnement, le groupe majoritaire a décidé que l'éclairage public de la Commune serait réduit. En conséquence, une demande officielle va être adressée à l'entreprise chargée de ce poste pour que l'éclairage soit éteint de minuit à 5 heures du matin sur l'ensemble du territoire, hormis la zone piétonne de la RD 403.

Monsieur MADELENAT demande des précisions sur l'éclairage de la route départementale 403 car il y a une double rangée d'éclairage avec la Rue des Peupliers et la zone piétonne.

Madame le Maire indique que ce point sera vu avec l'entreprise mais que le réglage sur le territoire est possible car nos coffrets sont programmables de 5 minutes en 5 minutes.

Lancement d'une enquête publique pour la rétrocession du lotissement dit « du Pré Vert »

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à lancer une enquête publique en vue de la rétrocession de la voirie, des réseaux divers et des espaces verts du lotissement dit « du Pré Vert » à Saint-Germain-Laval, à nommer un Commissaire Enquêteur pour ladite enquête publique, ainsi qu'à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Parole est donnée à Monsieur MADELENAT concernant les emplacements pour les personnes handicapées aux abords des écoles

Monsieur MADELENAT indique qu'il n'y a pas d'emplacements handicapés devant l'école de Courbeton et celui devant l'école maternelle est effacé.

Monsieur FAGIS indique que l'emplacement de l'école maternelle a été repeint aujourd'hui même.

Monsieur AUTHIER présente le projet d'aménagement de parking proposé par la CC2F devant l'école élémentaire. Ce projet est situé dans la partie en pente, vers l'emplacement des bus.

Monsieur TYCHENSKY indique que plusieurs solutions ont été étudiées mais que ce projet présentait l'avantage de garder un double sens de circulation. Les zébras des bus seront faits devant la partie trottoir. Ce projet devrait être réalisé en Juillet/Août, il convient donc de faire remonter les éventuelles remarques. Il y aura un remblaiement d'environ 1,60 mètre pour pallier la pente.

Monsieur MADELENAT demande ce qu'il en est des fissures sur le mur d'enceinte de l'école de Courbeton.

Monsieur FAGIS répond que l'entreprise qui a réalisé ces travaux, nous a écrit que ces microfissures ne présentaient aucun caractère de dangerosité.

Monsieur AUTHIER indique qu'il se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La parole est donnée au public.

Monsieur DESCAZAUX indique qu'il est le porte-parole des personnes résidant Impasse des Eperviers. Il y a quelques années, il a acheté un terrain sachant que celui situé en face était non-constructible. Or à ce jour, du fait de l'adoption du PLU, ce terrain est devenu constructible et une habitation est en cours de réalisation. Cette construction a deux étages, avec des fenêtres qui donnent sur les autres propriétés. La construction est sur borne et induit une mauvaise luminosité. De plus, du fait des ouvertures de cette nouvelle construction, les futurs habitants auront une vue directe sur leurs jardins et propriétés.

Monsieur AUTHIER explique que, lorsque le POS a été refait (cela date de 1989), un trait de la zone UA a été décalé. Pourquoi ? Lorsque le PLU a été mis en place, ce trait n'a pas été revu. Aussi, lors du dépôt du permis actuellement en cause, la Commune est intervenue auprès de la DDT mais n'a rien pu faire.

En ce qui concerne les ouvertures pour d'éventuelles fenêtres, si ces dernières donnent sur les habitations, il ne peut s'agir que de panneaux de verre et non de fenêtres.

Monsieur DESCAZAUX indique qu'une nouvelle maison va bientôt se construire.

Madame le Maire répond qu'effectivement, au vu de la division du terrain, il y a la possibilité de faire une deuxième maison avec 9 mètres de hauteur. Elle est intervenue également auprès de la DDT à l'époque et la réponse a été la suivante : « sont autorisées les maisons soit sur borne, soit à 5 mètres ». Dans le cas présent, vu la largeur du terrain, la construction ne peut être que sur borne. Celui qui est en cause, est le propriétaire qui a fait une division pour permettre un accès à ce 2^{ème} terrain.

Monsieur DESCAZAUX indique que, pour la 1^{ère} construction, ils ne peuvent rien faire, mais pour l'autre qui n'est pas encore construite, que sont-ils en mesure de pouvoir faire ?

Madame CORNU BRUET demande si le permis de construire peut être consulté.

Madame le Maire et Monsieur AUTHIER répondent que les permis de construire sont consultables en Maire. Ils vont regarder ce qu'il est possible de faire, prendre contact avec le Service Instructeur de la CC2F et voir les recours éventuels possibles.

Madame BRUET-CORNU indique que les automobilistes roulent très vite Rue Jean Jaurès. Elle demande s'il serait possible de mettre un STOP ?

Monsieur TYCHENSKY indique qu'un re-surfage de cette route doit être fait prochainement et que ce problème pourrait être pris en compte. Il va étudier ce problème.

Monsieur HUSSON propose de se servir de la Place comme rond-point afin de casser la vitesse.

Monsieur MADELENAT indique que les pots en béton mis en place sur Cannes Ecluse ont l'air d'être efficaces par rapport à la vitesse.

Madame FONTAINE indique qu'elle se fait doubler Rue de Provins.

Monsieur AUTHIER répond que c'est malheureusement chose courante ; lui-même se faisant doubler sur la 403.

Madame DEVIENNE demande des explications quant à la justification des trois kms pour la carte Imagine'R ? Elle indique que le trajet pour aller au Collège Paul Eluard n'est pas sécurisé car la route est en très mauvais état.

Madame le Maire répond que les critères pour cette carte sont de la compétence du Conseil Général.

Monsieur TYCHENSKY répond qu'il faudrait obtenir de la mairie de Montereau que cette route ne puisse pas être utilisée par les voitures. Pour être sécurisée, il faut des trottoirs, de l'éclairage public, ... Cette route est apparemment toujours la propriété de la SNCF qui l'avait créée au moment de la création de la ligne TGV. Depuis, aucun gros travail n'a été réalisé.

La séance est déclarée close à 22h05.